

EXTRAIT
Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du **10 SEPTEMBRE 2026**

Délibération n° 2026-09-03
Objet de la Délibération :
**Avis du conseil municipal sur
le projet de pacte de
gouvernance 2026-2033 de la
Communauté de Communes
du Pays des Ecrins.**

Envoyé en préfecture le 14/09/2026

Reçu en préfecture le 14/09/2026

Publié le 14/09/2026

ID : 005-210500062-20260910-D20260910PACTE-DE



**Présidence de M. Rémi ROUX,
Maire de L'Argentière-La Bessée**

19 membres en exercice dont :

18 présents : Rémi ROUX, Marie-Laure MARFOURE, Benjamin SÉMIOND, Marie GUIMBERT, Denis FRASSIN, Françoise BRUNET, Sébastien FERRUS MACHADO, Marion NICOLAS, Loïc RICHARD, Céline BLANCHET, Grégory TARDY, Sylvia VIGNE, Michel LAPALUS, Stéphanie PERSICOT, Cédric MIGLIACCIO, Jean-Pierre RIPPERT, Alice PRUD'HOMME, Alain SANCHEZ.

**1 absent et représenté : Laurent THOUVENOT
donnant pouvoir à Jean-Pierre RIPPERT.**

Soit 19 votants.

Date de convocation :
03 septembre 2026

Secrétaire de séance : Michel LAPALUS

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-11-2 ;
Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;
Vu la délibération n° DEL2026-07-001 du Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays des Écrins en date du 30 juillet 2026 portant débat sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance et arrêt du projet en vue de sa consultation auprès des communes membres ;
Vu le projet de Pacte de gouvernance 2026-2033 transmis aux communes membres le 7 août 2026 pour avis ;

Considérant que ce pacte a vocation à préciser les principes de gouvernance de l'intercommunalité, les modalités de coopération entre la Communauté de Communes et les communes membres, l'organisation des instances de gouvernance, les modalités de préparation des décisions communautaires ainsi que les dispositifs d'information et d'association des élus municipaux.

Après examen du document transmis, il apparaît que celui-ci prévoit :

- Une association régulière des maires aux travaux intercommunaux à travers le Bureau statutaire, composé de l'ensemble des maires du territoire ;

- Organise l'information et la participation des conseillers municipaux aux travaux préparatoires de la Communauté de Communes, notamment au travers des Comités Techniques (COTECH) ;

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable sur le projet de Pacte de gouvernance 2026-2033 de la Communauté de Communes du Pays des Écrins.

2

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, *à l'unanimité des membres présents et représentés*, décident :

Article 1 :

D'émettre un avis favorable au projet de Pacte de gouvernance 2026-2033 de la Communauté de Communes du Pays des Écrins arrêté par délibération du Conseil communautaire du 30 juillet 2026.

Article 2 :

D'autoriser Monsieur le Maire à transmettre la présente délibération à la Communauté de Communes du Pays des Écrins dans le cadre de la procédure de consultation des communes membres.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CONFORME,

L'ARGENTIÈRE-LA BESSÉE, LE 10 SEPTEMBRE 2026.

**Le Maire,
Rémi ROUX**

Envoyé en préfecture le 14/09/2026

Reçu en préfecture le 14/09/2026

Publié le 14/09/2026



ID : 005-210500062-20260910-D20260910PACTE-DE